



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

En date du 9 novembre 2023, s'est tenu le 1^{er} Conseil d'Etablissement pour l'année scolaire 2023 - 2024.

I. Présence

La liste des membres du CE présents à cette réunion est annexée à ce procès-verbal.

Etaient empêchés :

1. Gilbert NIBIGIRWE : Représentant Légal d'APEEB ;
2. Salha AKIMANA : Vice - Présidente du CVCL ;
3. Dr Zaki JACOB : Personnalité qualifiée.

II. Quorum et validation de l'ordre du jour

A l'ouverture de la séance, le proviseur a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite présenté l'ordre du jour qui a été validé à l'unanimité.

Ordre du jour validé :

1. Installation du conseil d'Etablissement;
2. Installation des instances (CESC, conseil de discipline, etc) ;
3. Bilan de rentrée;
4. Calendrier 2024 - 2025 ;
5. Projets 2022 - 2023;
6. Questions diverses.

A. Installation du Conseil d'Etablissement

Le CE est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, les représentants du personnel de l'établissement, les représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves. Il peut aussi se doter de personnalités qualifiées.

Présidé par le Chef d'Etablissement, il aide à la prise de décision sur tous les sujets qui concernent la vie de l'établissement.

Sa composition pour l'année scolaire 2023 – 2024 :

EFB

NELSON MANDELA
Ecole Française de Bujumbura

ÉTABLISSEMENT
PARTENAIRE



aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

1. Administration

- Didier TRIBOUT : Président du CE ;
- Gilles GANIVET (COCAC) ;
- Alexis DUPLOYE ;
- Sibylle IRAMBONA ;
- Soukaina GONTIER.

2. Personnels

- a. Second degré :
 - Laurence DUPUY ;
 - Dune FROMENT.
- b. Premier degré
 - Orlain ELONGO ;
 - Tiffany URDANETA.
- c. Administration :
 - Bella – Prudencia IRAKOZE

3. Usagers

- a. Parents d'élèves :
 - Karine COUDERT ;
 - Louis BERGER ;
 - Bettina RASQUINA.
- b. Elèves :
 - Salha AKIMANA : Vice-présidente du C.V.C.L ;
 - Célia VANHARVERBEKE : membre du C.V.C.L.

4. Personnalités qualifiées

- Gilbert NIBIGIRWE : Représentant L'gal d'APEEB ;
- Francesco MANCINI : Trésorier APEEB ;
- Amandine SAGNES : Directrice déléguée de l'IFB ;
- Robin TESTOT-FERRY : DG Sogea Satom;
- Jacob ZAKI: Médecin CMS.

B. Installation des instances



- a. **Conseil de discipline** : est une instance chargée de prendre des mesures disciplinaires aux élèves en cas de manquement grave au règlement intérieur de l'établissement.
Il est composé du Chef d'établissement, de son adjoint, du comptable, de 5 personnels, 3 parents et 2 élèves.
Le DG de Sogea Satom s'est porté volontaire pour faire partie de ce conseil.
- b. **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)** : est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé.
Il est composé du Proviseur, Médecin scolaire, infirmière, Professeur de SVT, enseignants, parents et élèves volontaires. Il se réunit 3 fois / an.
- c. **Conseil de la Vie Collégienne et Lycéenne (CVCL)** : il a pour rôle de débattre sur toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement.
Il est composé de 7 Lycéens et de 3 Collégiens. Les membres sont élus pour une période de 2 ans.
- d. **Conseil pédagogique** : est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement.
Il est composé des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.
- e. **Conseil des maitres du 1^{er} degré** : il est composé des enseignants du 1^{er} degré ;
- f. **Conseil pédagogique du 2nd degré** : composé par des enseignants du 2nd degré.
- g. **Conseil Ecole-Collège** : il est composé par des enseignants du cycle 3.
- h. **Représentants du personnel** : il est composé par 4 membres élus par le personnel.
- i. **Cellule interne de formation continue** : qui s'occupe de l'analyse et validation des demandes de formation du personnel.
Il est composé par 2 professeurs du 1^{er} degré, 2 professeurs du 2nd degré, 1 ATOS et l'équipe de Direction.
Les formations disponibles sont de 2 catégories : soit sur le plan régional de formation (Johannesburg) soit sur le Plan Local de Formation (stage d'immersion en France). Le budget alloué au PLF est de 15 000 euros.

Recommandation : Un appel à volontariat sera lancé aux parents afin qu'ils puissent intégrer et redynamiser le CESC ainsi que le Comité des fêtes de l'école.

C. Bilan de la rentrée

Effectifs

Sur le plan effectif, il y a eu une hausse significative. Les effectifs sont passés de 345 élèves en 2020 à 566 en 2023 avec l'ouverture d'une division supplémentaire en Maternelle et en Élémentaire.

Nouveautés pédagogiques

Suivi des EBEP (Elèves à Besoins Educatifs Particuliers) par une Professeur des Ecoles titulaire du CAPA-SH (certificat aptitude professionnelle pour les aides spécialisées en suivi du handicap) dans le cadre du projet Réussite Pour Tous.

Dispositifs 2023 - 2024

- Dispositif d'AP (Accompagnement Personnalisé) généralisé ;
- Dispositif FLE (Français Langue Etrangère) en partenariat avec l'Institut Français du Burundi pour l'apprentissage renforcé de la langue française ;
- Dispositif de devoirs faits étendu à tout le collège ;
- Nouvelle méthode de lecture au CP/CE1.

Activités 2023 - 2024

Le calendrier des activités pour l'année scolaire en cours a été présenté au Conseil d'Etablissement.

D. Calendrier 2024 - 2025

Après échanges, le calendrier pour l'année scolaire 2024 - 2025 a été adopté à l'unanimité.

E. Questions diverses des parents

1. **Serait-il possible d'avoir une personne ou un référent pour le suivi de la qualité des activités périscolaires (horaire respectées, chahut dans le cour, présence de l'animateur...)?** : la Conseillère Principale d'Education, Mme Soukaina GONTIER, est la référente des activités périscolaires. Toute communication / problématique y relatif peut lui être adressée directement.
2. **Serait-il possible d'avoir plus de précisions sur le projet d'études supérieures après le bac ?** : Contacts avec l'Université de Strasbourg pour la déconcentration de 2 bachelors au Burundi dans les enceintes de l'EFB. L'étudiant ayant suivi ce programme obtiendra un diplôme bac+3 français et pourra avoir accès aux études de Master en France.

EFB

NELSON MANDELA
Ecole Française de Bujumbura

ÉTABLISSEMENT
PARTENAIRE



agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

Les 2 bachelors sont :

- Gestion des entreprises et Administration ;
- Commerce international.

Les cours se feraient au sein de l'école, et les enseignants seront les enseignants de l'école qui se portent volontaires pour les heures supplémentaires (1/3). Des enseignants spécialisés dans certains domaines viendront de l'Université de Strasbourg, au Burundi pour assurer leur cours semestriels (1/3). Ceci permettra une ouverture pour les bacheliers ne pouvant pas aller en Europe, de faire des études supérieures via l'EFB. Quand à la place physique pour faire les cours, elle ne sera pas mise au dépend du lycée/collège. S'il le faut, il reste de la place pour une construction pour accueillir les étudiants sans pénaliser le lycée/collège (en phase 2).

3. **Possibilité d'avoir des candidats libres pour passer le bac** à l'EFB : L'EFB étant un établissement homologué est aussi un centre d'examen définitif. A ce titre, il peut faire passer un baccalauréat français aux candidats libres sur présentation de leur diplôme d'état., (service payant)

4. **Est-il possible d'avoir une augmentation du choix des spécialités au cycle première/Terminale** : surtout aux vues des inscriptions importantes et de l'augmentation des élèves dans ces classes dans les prochaines années. Surtout pour ce qui est numérique, infographie...

L'ouverture d'une nouvelle spécialité est conditionnée par un nombre suffisant d'élèves demandeurs et des contraintes budgétaires. L'embauche d'enseignants pour une spécialité est onéreuse, et il faut un nombre minimum d'élève dans ces classes pour la rentabiliser. Pour l'instant, le proviseur indique que ce n'est pas d'actualité.

Il y a aussi une possibilité de suivre des spécialités via le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) (service payant) .

5. **Est-il possible d'harmoniser au sein des enseignants l'utilisation et le fonctionnement ClassDojo et Pronote** : Ces logiciels permettant le suivi et l'évaluation des élèves doivent être utilisés uniformément par tous les enseignants. L'utilisation du carnet de liaison (agenda de classe) ou autre support physique n'est pas recommandé et il est obligatoire de mettre les devoirs sur ces supports numériques. Il sera rappelé aux enseignants de ne pas poster les devoirs la veille pour le lendemain ainsi que d'éviter de poster des documents words (non ouvrable sans licence). Il est recommandé aux parents de discuter avec l'enseignant et en cas de difficultés persistante d'en référer à la direction.



6. **Serait-il possible de donner des cours de premier secours aux enfants? On pourra aussi de les sensibiliser au concept « stranger danger » (ne pas suivre n'importe qui...):**

Le proviseur indique que ces actions peuvent être menées dans le cadre du CESC et il en profite pour rappeler que la mobilisation des parents au sein de cette instance est une priorité.

7. **Est-il possible d'avoir une sortie de classe pour toutes les classes/niveaux ?:** Ces sorties sont organisées uniquement sur la bonne volonté de l'enseignant ; Ce n'est pas obligatoire si l'enseignant ne souhaite pas le faire. Toutes les sorties doivent rentrer dans le cadre d'un projet à aspect éducatif avec des objectifs valorisés par l'école. La préparation nécessite du temps, et du personnel d'accompagnement. Parfois les parents sont accompagnant, parfois non.

8. **Est-il possible de renforcer la sécurité au portail lors de la sortie des maternelles ? :** Leur sécurité à l'entrée de l'école et surtout à la sortie est assurée par les Assistants d'Education. Ceux-ci ont le devoir de connaître tous les parents ou personnes en charge de reprendre les enfants de l'école. Est-il possible de renforcer ? Concomitamment, des cours de sécurité physique et personnelle devraient être dispensés à leur niveau pour éviter que l'enfant parte avec n'importe quelle personne.

9. **Est-il possible de mieux contrôler les tricheries par téléphone (pour les lycéens) :** Des cas de tricherie par téléphone ont été rapportés par les parents.

Le Règlement Intérieur interdit l'usage du téléphone pendant les cours avec des sanctions appropriées le cas échéant. Il est très compliqué pour les enseignants de surveiller les enfants lors des évaluations/examens. Il n'y a pas assez de personnel pour surveiller les évaluations et les élèves doivent savoir eux même gérer ces tricheries. Il a été proposé par les parents que les profs demandent aux élèves de poser leurs sacs à l'entrée de la classe lors des évaluations, mais ceci n'empêche pas beaucoup les élèves à cacher leurs téléphones ailleurs ou à utiliser des montres connectées. Le proviseur rappelle qu'un fraudeur le jour des examens s'expose à une interdiction de passer un examen ou concours de la fonction publique pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans..

10. **Demande de casiers pour les élèves de la 6^{ème} :** Accord d'achat de serrures pour les casiers. Installation effective pour le 08 janvier 2024

11. **Est-il possible de suivre les recommandations du ministère de l'éducation national de France pour les projets contre le harcèlement ?**

EFB

NELSON MANDELA
Ecole Française de Bujumbura

ÉTABLISSEMENT
PARTENAIRE



agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

(auto-évaluation par les enfants ainsi que le projet pHARe obligatoire pour tous les établissements scolaire public). Il existe déjà une activité pour la sensibilisation contre le harcèlement à l'école (journée de vivre ensemble) et il ne semble pas nécessaire d'en ajouter. L'ampleur et la situation de harcèlement dans cette école ne peut être comparée à ce qui existe en France, et ne semble pas nécessiter de renforcer les approches de préventions qui existent déjà. Les parents ont demandé d'identifier des points focaux parmi les corps éducatifs afin que les enfants puissent s'orienter plus facilement vers une personne dont ils se sentent plus facile d'accès et de confiance. Il faut faire confiance aux enseignants et sur leur professionnalisme pour cela. En cas de soucis, les enfants peuvent en référer à la CPE, l'infirmière ou les enseignants. Il n'est actuellement pas envisagé de faire des actions supplémentaires sur ce point à l'école.

12.Est-il possible d'avoir un abri contre la pluie : Il y a eu des demandes de parents pour la construction (à l'extérieur de l'école) d'un abri contre la pluie pour les élèves qui arrivent avant l'ouverture du portail.

Il n'est pas envisagé d'installer un abri pour des raisons de sécurité. Les parents ont le devoir de déposer leurs enfants à l'ouverture du portail à 07h30. Les portails ne peuvent pas être ouverts avant au regard des disponibilités des personnels de surveillance.

13.Programme EPS axé sur le foot et l'endurance: Il a été constaté que le football et la course occupent toujours une très grande place en EPS pour tous les élèves, malgré les demandes de diversification depuis des années. Il y a effectivement une amélioration de nouveauté de sport à l'école, mais le foot et la course reste trop présents et imposés. La direction va se pencher sur cette situation pour améliorer la diversification de l'approche du sport .

La réunion ayant débuté à 17h40min a pris fin à 20h15min.

La Secrétaire de séance
Bella – Prudencia IRAKOZE

Le Chef d'Etablissement
Didier TRIBOUT